



t 04.66.83.81.42

f 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

COMPTE RENDU **du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 Décembre 2015 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15

En exercice = 15

Qui ont pris part à la délibération = 15

Date de la convocation-diffusion

15/12/2015

Date d'affichage du CR

L'an deux mil quinze le vingt-deux du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Étaient présents : Mesdames AIGOIN Christine, BOUCHET Catherine, FIGUIERE Sophie, FURNEL Isabelle
Messieurs BRIONI Stéphane, CARNIAUX Pierre, CRUVEILLER Fabien, DURANDET Pierre, GILHODEZ Thierry, HUISMAN John, JUAREZ Paul, PINCHARD Philippe, ROQUE Laurent, VERNHET Patrice

Absents excusés : Madame POUJOL Sophie ayant donné pouvoir à Madame FIGUIERE Sophie en vertu d'un acte sous seing privé en date à Cardet du 20/12/2015

Secrétaire de séance : Christine AIGOIN

Approbation du Compte-Rendu du précédent Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Amendes de Police

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Philippe PINCHARD

Monsieur Philippe PINCHARD expose les raisons et modalités d'une demande de subvention au titre des amendes de police et propose d'envisager les travaux suivants :

- Sécurisation de la RD 359 par busage et goudronnage
- Sécurisation de l'entrée est du Village par busage
- Sécurisation du Chemin de la Salée par goudronnage
- Sécurisation de la rue des Cèdres par ralentisseurs
- Sécurisation de la traversée de Maza vers Lédignan par goudronnage
- Sécurisation de l'entrée ouest (Eglantiers) par ralentisseurs
- Sécurisation du carrefour RD 359 et chemin de Maza

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions

2. Etude de la Traversée d'Agglomération de Cardet (RD982)

Monsieur le Maire expose les raisons et modalités d'une demande de financement auprès du Conseil Départemental du Gard (CD30), pour une étude d'aménagement de la traversée de l'agglomération de Cardet sur la RD 982.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'instruction de ce projet d'étude.

3. Budget Principal

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal. Il convient de réaliser un virement de crédit du Budget Principal. Cette décision annule et remplace la délibération N°2015D077 prise en date du 1^{er} décembre 2015.

Dépenses de fonctionnement

012	+2492.00
673	+ 15.58
6558	- 2507.58

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de réaliser un virement de crédit du Budget Principal.

4. Convention JURIS PUBLICA

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre général de ses activités administratives, il s'est avéré nécessaire et pertinent de munir l'équipe municipale d'une assistance juridique.

Après avoir rappelé la qualité du partenariat avec la SELARL d'avocats inter-barreaux JURIS PUBLICA, Monsieur le maire propose de renouveler du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2017 la convention d'assistance juridique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5. Projet Mairie-Ecole / Suivi Administratif

Monsieur le Maire expose les raisons et modalités du renoncement à des poursuites et pénalités envers les entreprises ayant œuvré dans le cadre du Projet Mairie/Ecole.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le renoncement aux poursuites et pénalités.

6. SIA du Gardon d'Anduze

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry GILHODEZ qui donne des explications sur la délibération du SIA du Gardon d'Anduze, prise en date du 19/11/2015, relative au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Après lecture, le Conseil Municipal prend acte et approuve à l'unanimité ladite délibération.

7. Schéma Directeur d'Assainissement et Zonage d'assainissement des eaux usées

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de bien connaître les installations d'assainissement de la Commune, afin de pouvoir programmer sur le moyen et long terme les travaux d'investissement à réaliser afin de maintenir un service de qualité, mais également pour améliorer le fonctionnement et mettre en œuvre des outils de suivi et de contrôle.

Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle étude des réseaux est nécessaire, la précédente datant près de 10 ans, et une bonne partie des travaux préconisés ont depuis été réalisés.

Monsieur le Maire précise que la station d'épuration n'est pas dépassée en capacité, mais les charges reçues se rapprochent de sa valeur nominale en capacité : taux charge de 70% en pointe estivale, mais jusqu'à 125% voire 150% de sa capacité en période pluvieuse.

Dans un premier temps, il est donc nécessaire de travailler sur les réseaux afin de réduire les entrées d'eaux claires parasites.

A moyen/long terme, le renouvellement de l'ouvrage semble inéluctable, d'autant que l'ouvrage se situe en zone inondable : objectif de renouvellement 2020/2025. Un Schéma

10. Questions diverses :

Parcelle TDF

Monsieur le Maire fait lecture des modalités d'acquisition proposées par TDF pour la parcelle accueillant l'antenne relais, soit un montant annoncé de 50 000 euros.

Après avoir pris note des directives européennes qui régissent les nuisances en la matière, après avoir acté la prise en charge par TDF des opérations de bornage, le conseil municipal émet le souhait d'avoir des précisions sur la réfection du chemin d'accès par TDF avant de se prononcer définitivement.

Personnel : Orientations 2016

M. le Maire présente au conseil municipal un point d'étape sur la réorganisation du personnel entamée à la suite du départ en retraite de M. Roque et du déménagement intervenus en 2015.

Les membres du conseil municipal entendent les différentes observations du Maire, expriment leurs sentiments respectifs et donnent conseils et avis au Maire.

M. Huisman et Mme Poujol acceptent d'encadrer la facturation de l'eau potable en régie communale à partir de janvier 2016.

La séance est levée à 21h15